

## Pour en savoir plus



### ► Je vais sur le site [www.info-accs.fr](http://www.info-accs.fr)

- ✓ Je peux vérifier si j'ai le droit à l'ACS grâce à un **simulateur**
- ✓ Je peux trouver l'offre qui me convient le mieux grâce à un **comparateur d'offres**
- ✓ Je peux télécharger le **dossier de demande**

ou

### ► J'appelle ou je me rends à ma caisse d'assurance maladie

## LES CONTRATS ACS

Plusieurs offres ont été sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix. Ces offres sont proposées par onze groupements rassemblant plus de 200 mutuelles, assurances, institutions de prévoyance : Accès Santé - ACS Couleurs Mutuelles - ASACS La santé solidaire - Assureurs Complémentaires Solidaires - Atout Cœur Santé- Complémentaire santé ACS - Complémentaire Santé Solidaire - Klesia ACS - MSM Mutuelle Saint-Martin- Oui Santé - Proxime Santé.

Pour savoir si mon organisme actuel ou un organisme que je connais fait partie d'un groupement et propose des contrats ACS, je consulte le site [www.info-accs.fr](http://www.info-accs.fr).



[www.info-accs.fr](http://www.info-accs.fr)

meanings - RCS Créteil 477 924 666

## L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé



Mes revenus sont modestes ?  
L'État m'aide à payer ma complémentaire santé

## Suis-je concerné(e) ?

Oui, si mes revenus mensuels\* sont compris :

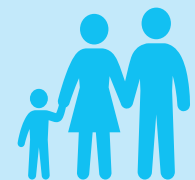
entre  
818 €  
et 1103 €  
par mois  
(foyer d'une  
personne)



entre  
1227 €  
et 1655 €  
par mois  
(foyer de deux  
personnes)



entre  
1472 €  
et 1986 €  
par mois  
(foyer de trois  
personnes)



Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU-Complémentaire

\* Plafonds applicables en outremer

## L'ACS, qu'est-ce que c'est ?

Un chèque pour m'aider  
à payer une complémentaire santé



Moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
100 €/an	200 €/an	350 €/an	550 €/an

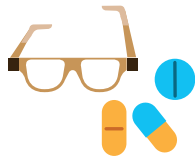
Des offres de complémentaires santé, qui ont été spécialement sélectionnées pour moi pour leur bon rapport qualité/prix

### Et en plus...



#### Je n'ai rien à payer chez le médecin

- ✓ Ma consultation est directement payée par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé
- ✓ Mon médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraire
- ✓ Je ne paie pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1 €



Je suis mieux remboursé(e) pour mes médicaments, mes lunettes et mes prothèses dentaires et auditives



J'ai droit à des réductions sur mes factures de gaz et d'électricité

## Comment faire ma demande ?

1

### Je remplis le dossier de demande

- 🖨️ J'imprime le dossier sur le site [www.info-accs.fr](http://www.info-accs.fr) ou
- 🗨️ Je le demande à ma caisse d'assurance maladie qui peut m'aider à le remplir si besoin

2

### J'envoie ou je dépose le dossier à ma caisse d'assurance maladie

3

### Ma demande est acceptée

- ✉️ Je reçois un courrier avec mon chèque
- ★ Je choisis une complémentaire santé qui correspond à mes besoins de santé
  - 📖 Je peux consulter la liste des complémentaires santé sur le site [www.info-accs.fr](http://www.info-accs.fr) ou la demander à ma caisse d'assurance maladie
  - 💻 Je peux comparer l'ensemble des offres des complémentaires santé sur le site [www.info-accs.fr](http://www.info-accs.fr)

4

### Je donne le chèque à la complémentaire santé que j'ai choisie

### Exemples de réductions sur un an



Pour une personne seule de 25 ans

Coût contrat : 230 €  
Montant aide : **200 €**  
Reste à payer : **30 €**  
soit 2,50 €/mois



Pour deux personnes de 45 ans avec deux enfants

Coût contrat : 1200 €  
Montant aide : **600 €**  
Reste à payer : **600 €**  
soit 50 €/mois



Pour une personne de 75 ans

Coût contrat : 845 €  
Montant aide : **550 €**  
Reste à payer : **295 €**  
soit 25 €/mois